

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OSSE EN ASPE

Date de réunion de conseil : 1^{er} juillet 2019

Date de convocation : 20 juin 2019

Début de la séance : 17 heures 30

Président de séance : Gérard BURS

Secrétaire de séance : Denise ARRIGAS

Etaient présents : Denise ARRIGAS, Gérard BURS, Jacques CAPDEVIELLE, Gérard DEVALS, Sarah ELGOYHEN, et Marc ISABELLE,

Etaient absents : Monica AGESE, Sylvie GRANIER, Alain QUINTANA, Didier RIVAUD et Françoise STUTTGE.

Délibération n°01/20/19

Objet de la délibération

Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme avant approbation par la Communauté de Communes du Haut Béarn

Pour ampliation
Certifiée conforme

Le Maire



La Commune a, par délibération en date du 15 septembre 2017, demandé à la CCHB de modifier son PLU pour permettre la réalisation de constructions en limite séparative en zone UB et assouplir le règlement des articles 11 de chaque zones afin de permettre une meilleure approche architecturale des projets.

La CCHB a ainsi engagé par délibération du 9 novembre 2017 la modification n°1 du PLU d'Osse-en-Aspe afin de permettre la réalisation de constructions en limite séparative et certaines conditions d'implantation non prévues par le règlement de la zone UB.

La CCHB s'apprête à approuver le projet de modification lors de son prochain conseil communautaire, prévu le 10 juillet 2019. Elle souhaite une validation du conseil municipal sur ce projet.

A cet effet, le conseil municipal de la Commune d'Osse-en-Aspe a été convoqué ce jour.

Le projet de modification n°1 du PLU a été soumis à l'avis des personnes publiques associées et à enquête publique du 20 mai au 3 juin 2019. Les personnes publiques associées n'ont pas émis d'avis défavorable et l'avis du commissaire enquêteur est favorable sans aucune remarque particulière.

La modification n°1 du PLU proposée à l'approbation n'a donc pas été changée suite aux avis des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire invite en conséquence le conseil municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du maire, pris connaissance du dossier :

- **DONNE** un avis favorable au projet de modification n°1 de la Commune d'Osse-en-Aspe tel qu'il a été établi en vue de son approbation par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn,

- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

